



DECRET N°D/2015/ 155 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°001/CNT/2012 portant statut Général des militaires;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination du Ministre Délégué à la Défense Nationale;

Vu le Décret N° D/2013/039/PRG/SGG du 25 février 2013 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Alimou **KOULIBALY**, précédemment Directeur Général de l'Informatique, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication du Ministère de la Défense Nationale, est nommé Conseiller Militaire de la Mission Permanente de la Guinée près des Nations Unies à New York. .

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 18 AOUT 2015

Professeur Alpha CONDE